Département de l'Isère
Commune des ADRETS

N°A2024-046

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Pour le déploiement de la fibre optique

La Maire de la Commune de LES ADRETS,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2131-1, L2131-2, L 2212-2 portant pouvoirs de police du Maire et L 2213-1 à 2213-6 relatif à la police de la circulation sur les voies de communication à l'intérieur d'une agglomération ;
- **Vu** le Code de la Voirie Routière ;
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, code de la voirie routière,
- **Vu** la demande présentée par l'Entreprise ERT-TECHNOLOGIES et leur sous-traitant FILSILICE TECHNOLOGIE 25 Bd de Strasbourg 75010 Paris, BOUARAR Karim 07 53 93 52 48
  JMB ELECOM Route des Communaux 38150 ROUSSILLON BRITO Miguel 07 69 02 80 01 à fin d'exécuter les travaux de tirage et de raccordement de la fibre optique pour le compte d'ISERE FIBRE, délégataire du Conseil Départemental de l'Isère (projet Isère THD). Les sociétés interviendront dans des structures existantes (Orange, Enedis, Département...).
  Les travaux consisteront à déployer des câbles et à poser des boîtes sur l'infrastructure d'accueil d'Orange, d'Enedis ou du Département
- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers sur la voie concernée dans un but de sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1. A compter du 26 Mars 2024 pour une durée de 3 mois, l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES et son sous-traitant FILSILICE TECHNOLOGIE 25 Bd de Strasbourg 75010 Paris, BOUARAR Karim 07 53 93 52 48
JMB ELECOM Route des Communaux 38150 ROUSSILLON BRITO Miguel 07 69 02 80 01 sont autorisées à effectuer, sur l'ensemble des voies communales, des travaux de tirage et de raccordement de la fibre optique sur les infrastructures existantes.

ARTICLE 2. Les travaux d'ouverture de voirie devront faire l'objet d'une demande spécifique.

ARTICLE 3. Pour les besoins du chantier, la circulation pourra être perturbée ponctuellement sur l'ensemble des voies communales.
Les véhicules des exécutants susmentionnés pourront être temporairement stationnés à proximité des sites d'intervention.

ARTICLE 4. Les dispositifs habituels de signalisation conformes aux dispositions de l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière, seront mis en place, entretenus et enlevés à la fin des travaux par l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES et son sous-traitant FILSILICE TECHNOLOGIE 25 Bd de Strasbourg 75010 Paris, BOUARAR Karim 07 53 93 52 48
JMB ELECOM Route des Communaux 38150 ROUSSILLON BRITO Miguel 07 69 02 80 01

Département de l'Isère
Commune des ADRETS

N°A2024-046

ARTICLE 5. Aussitôt après l'achèvement des travaux, l'exécutant est tenu :
- d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats et immondices, de réparer immédiatement tous les dommages qui auraient été causés au domaine public ou à ses dépendances par les travaux,
- de rétablir dans leur état initial les fossés, talus, accotements, les chaussées ou trottoirs, ainsi que la signalisation horizontale qui auraient été endommagés,
En cas de dégâts imputables à l'exécutant, les frais de remise en état lui seront facturés.

ARTICLE 6. Le Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES et son sous-traitant FILSILICE TECHNOLOGIE 25 Bd de Strasbourg 75010 Paris, BOUARAR Karim 07 53 93 52 48
JMB ELECOM Route des Communaux 38150 ROUSSILLON BRITO Miguel 07 69 02 80 01

Le présent arrêté sera
Inscrit sur le Registre des Arrêtés de la Commune et affiché en Mairie
Communiqué, pour information, au Commandant de la Gendarmerie de GONCELIN, aux Sapeurs-pompiers, et aux services techniques de la commune.

Les Adrets, le 26 Mars 2024
La Maire,
Delphine PERREAU

Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché le : 26/03/2024

MAIRIE DES ADRETS (Isère)